

INNIMOND

Conseil municipal du 16 avril 2026

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2026**
- 2. Vote des taxes des taux d'imposition**
- 3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget Principal 2026**

Section Fonctionnement

Section Investissement

- 4. Affectation anticipée des résultats de 2025 pour le budget principal de 2026**

Section Fonctionnement

Section Investissement

- 5. Vote du budget principal primitif de 2026**
- 6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget assainissement**

Section Fonctionnement

Section Investissement

- 7. Affectation anticipée des résultats 2025 pour le budget assainissement 2026**

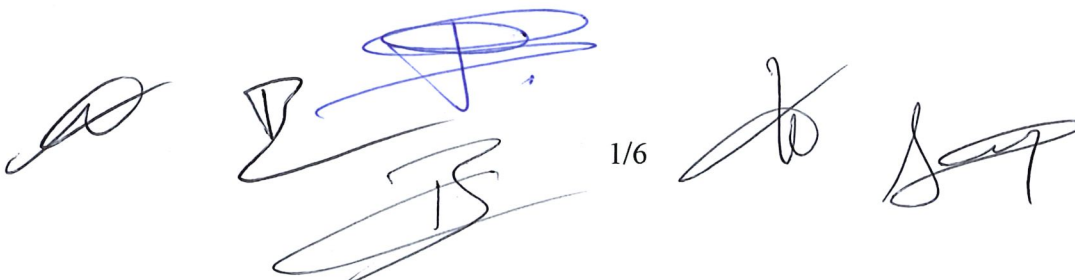
Section Fonctionnement

Section Investissement

- 8. Vote du budget assainissement primitif 2026**
- 9. Désignation des référents et représentants**
- 10. Devis**
- 11. Fin de séance**

Présents : Jocelyne Nambotin, Angélique Nambotin, Julie Sudre, Alain Nambotin, Serge Gardien, Christophe Berthet, Jérôme Baudot

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur le Maire, Serge Gardien. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Julie Sudre.



1/6

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 mars 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taxes des taux d'imposition (délibération 2026-04)

Monsieur le Maire propose au Conseil de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année passée.

Taxe foncière sur le bâti, 26,82 %

Taxe foncière sur le non bâti 44,13 %

Taxe d'habitation : 10,34 %

Les taxes ci-dessus sont votées à l'unanimité par le Conseil.

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget Principal 2026 (délibération 2026-05)

L'ensemble des opérations de l'exercice 2025, n'appellent aucune observation ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2025 s'établit ainsi :

Section Fonctionnement

Recettes : 713 320,66 €

Dépenses : 171 883,49 €

Excédent de clôture : 541 437,17 €

Section Investissement

Recettes : 106 013,03 €

Dépenses : 123 910,31 €

Déficit de clôture : 17 897,28 €

Résultat de l'ensemble : Excédent 523 539,89 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le CFU est voté à l'unanimité par les 6 membres du Conseil.

Monsieur le Maire rentre dans la salle.

4. Affectation anticipée des résultats de 2025 pour le budget principal de 2026 (délibération 2026-06)

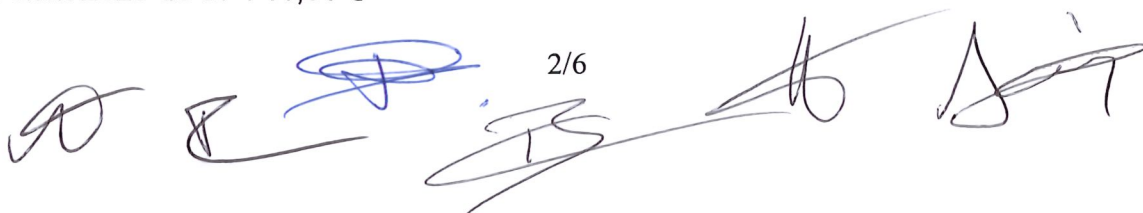
Section Fonctionnement

Excédent 2025 de 95 398,63 €

d'où un résultat de clôture de 541 437,17 € à reporter en recette de fonctionnement.

Section Investissement

Déficit 2025 de 97 741,31 €

 2/6

d'où un résultat de clôture en déficit de 17 897,28 € à reporter en dépense d'investissement.

Pour le section investissement **des restes à réaliser positif de 1781,27 €**

L'affectation des résultats 2025 du budget principal au budget 2026 est approuvé à l'unanimité par les 7 membres du Conseil.

5. Vote du budget principal primitif de 2026 (délibération 2026-06 et délibération 2026-08)

Monsieur le Maire demande, au Conseil, l'autorisation d'allouer une subvention de 43 466,80 € au budget d'assainissement depuis le budget de fonctionnement. Cette subvention étant justifiée par les coûts de réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ainsi que les frais d'études pour le projet de relevage des eaux usées de la station du quartier de la Combe

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité par le Conseil (délibération 2026-06)

Le budget total de fonctionnement pour l'année 2026 est équilibré en recette et en dépense à **728 010,40 €**.

Le budget total d'investissement pour l'année 2026 est équilibré en recette et en dépense à **152 259,30 €**.

Le budget principal primitif de 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de section à section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La demande est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget assainissement (délibération 2026-09)

Section Fonctionnement

Recettes : 5 974,12 €

Dépenses : 37 033,03 €

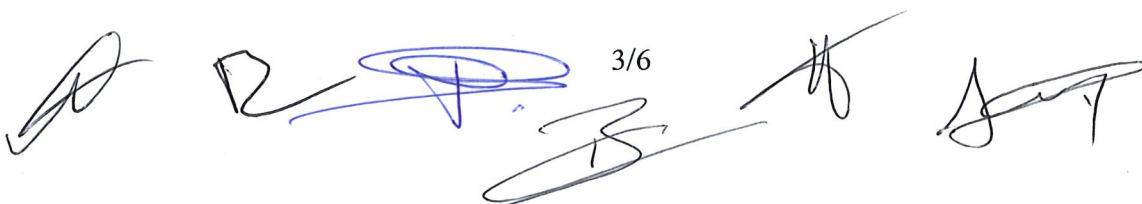
Déficit de clôture : 31 059,03 €

Section Investissement

Recettes : 53 802,99 €

Dépenses : 54 019,78 €

Déficit de clôture : 216,78 €

 3/6

Résultat de l'ensemble -> Déficit de 25 862,41 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le CFU est voté à l'unanimité par les 6 membres du Conseil.

Monsieur le Maire rentre dans la salle.

**7. Affectation anticipée des résultats 2025 pour le budget assainissement 2026
(délibération 2026-10)**

Section Investissement

Déficit 2025 de 24 056,17 €

d'où un résultat de clôture en déficit de 216,78 € à reporter en dépense d'investissement.

Section Fonctionnement

Déficit 2025 de 4 892,09 €

d'où un résultat de clôture en déficit de 31 059,03 € à reporter en dépense de fonctionnement.

Pour la section investissement : **des restes à réaliser positif de 5413,40 €**

L'affectation des résultats 2025 du budget de l'assainissement au budget 2026 est approuvée à l'unanimité par les 7 membres du Conseil.

8. Vote du budget assainissement primitif 2026 (délibération 2026-11)

Le budget total de fonctionnement d'assainissement pour l'année 2026 est équilibré en recette et en dépense à **50 857,03 €**.

Le budget total d'investissement d'assainissement pour l'année 2026 est équilibré en recette et en dépense à **27 466,40 €**.

Le budget d'assainissement primitif de 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de sections à sections, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La demande est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

9. Désignation des représentants et référents

- Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
(délibération 2026-12)

4/6

24 citoyens volontaires d'Innimond sont proposés. Six titulaires et six suppléants seront désignés parmi eux, par l'administration des impôts direct pour faire partie de cette commission.

- Jérôme Baudot comme titulaire et Jocelyne Nambotin comme suppléante sont désignés représentant au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple).
Ces nominations sont adoptées à l'unanimité par le Conseil (Délibération 2026-13)
- Serge Gardien comme titulaire et Alain Nambotin et Christophe Berthet comme suppléants sont désignés représentants au SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain).
- **Ces nominations sont adoptées à l'unanimité par le Conseil (Délibération 2026-14)**
- Christophe Berthet est désigné référent ambroisie.
- Patrick Chalton est désigné référent Frelon asiatique.
- Alain Nambotin est désigné référent défense.
- Alain Nambotin est désigné correspondant pour l'ALEC 01 (Agence Locale Énergie et Climat de l'Ain).
- Jérôme Baudot comme titulaire et Angélique Nambotin comme suppléante sont désignés correspondants au SCoT BUCOPA (Syndicat mixte Bugey Sud – Côtière – Plaine de l'Ain).
- Serge Gardien comme titulaire et Jocelyne Nambotin comme suppléante sont désignés représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).
- Julie Sudre comme titulaire et Alain Nambotin comme suppléant sont désignés représentants au SDR34 (Sentinelles de rivières).
- Angélique Nambotin est désignée représentante de l'office du tourisme.

10. Étude des devis

Devis pompage pour changement du compteur d'eau.


Le changement du compteur est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Devis de pompage pour le lave-vaisselle de la salle des fêtes.

Non approuvé par le Conseil.

Devis défibrillateur.

Le changement du défibrillateur de la mairie et l'installation d'un nouveau appareil au Gorgin est approuvé à l'unanimité par le Conseil.



5/6

Devis pour l'équipement des gîtes : évier de cuisine, plaque de cuisson +/- réfrigérateur.

Approuvé par le Conseil, sans le réfrigérateur.

Devis pour l'entretien ménager des gîtes, ainsi que le bureau de la mairie.

Devis approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Devis pour l'entretien des vitres de la mairie et de la salle des fêtes.

Devis approuvé à l'unanimité par le Conseil, les vitres seront faites une fois par an.

Devis pour les changements de matelas et de mobilier des gîtes.

Non approuvé par le Conseil, dans l'attente d'étude d'autres devis.

11. Fin de séance

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire clos le Conseil municipal.

La séance est levée à 22 h.

